

# Journal du dossier

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

6 dépôts horodatés, 1 version de formule, 1 · document fictif

## Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

**Document fictif**, produit pour la démonstration. Fonctions, dates et motifs inventés.

**Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Les noms portés au journal sont des noms de fonction** : c'est la fonction qui répond du geste, et c'est elle que l'audit interne recherche deux ans plus tard.

## Qui a fait quoi, quand, et sur quel motif écrit

| Horodatage       | Fonction                | Geste                                                                       | Motif écrit                                                                     |
|------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 03/09 16 h<br>48 | Middle office<br>crédit | Dépôt de la liasse de<br>l'exercice arrêté                                  | Pièce attendue au titre de la<br>clause 19.1                                    |
| 06/09 06 h<br>40 | Agent                   | Extraction de l'échéancier<br>et de la charge d'intérêts                    | Terme du dénominateur, source<br>non dépendante de<br>l'emprunteur              |
| 06/09 07 h<br>15 | <b>Agent</b>            | <b>Recomposition du test,<br/>version de formule<br/>19.3 du 06/06/2023</b> | <b>Test recomposé sur le<br/>contrat signé, pas sur le<br/>modèle-type n° 2</b> |

| Horodatage       | Fonction                                                 | Geste                                                                 | Motif écrit                                                                                                                                            |
|------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06/09 07 h<br>21 | <b>Agent</b>                                             | <b>Ajustement de 950 K€<br/>écarté</b>                                | « <b>Approbation écrite<br/>préalable exigée par l'alinéa<br/>19.3 (b), introuvable au<br/>coffre, aux procès-verbaux<br/>et aux correspondances</b> » |
| 06/09 11 h<br>05 | <b>Analyste<br/>crédit —<br/>première<br/>ligne</b>      | <b>Avis : recomposer<br/>après approbation</b>                        | « <b>La cession est réelle et<br/>documentée ; l'approbation<br/>est une formalité qui peut<br/>être régularisée en séance</b> »                       |
| 07/09 08 h<br>30 | <b>Contrôleur<br/>permanent —<br/>deuxième<br/>ligne</b> | <b>Avis : maintenir<br/>calculations_review<br/>jusqu'à la séance</b> | « <b>Une approbation<br/>régularisée après coup n'est<br/>pas une approbation<br/>préalable ; l'alinéa dit<br/>préalable</b> »                         |
| 07/09 08 h<br>31 | Agent                                                    | <b>Divergence<br/>enregistrée</b>                                     | Les deux avis conservés, aucun<br>n'est effacé ni arbitré par l'agent                                                                                  |
| —                | <b>Comité de<br/>crédit<br/>national</b>                 | <b>Arbitrage en attente,<br/>séance du 15/09</b>                      | Le statut du test et l'approbation<br>de l'ajustement lui reviennent                                                                                   |

## Pourquoi la divergence est conservée plutôt que résolue

**Celui qui instruit n'est pas celui qui contrôle, et le journal garde les deux fonctions.** Deux avis motivés qui divergent valent mieux qu'un avis unique que personne n'a discuté : c'est la divergence qui montre, deux ans plus tard, que le dossier a été regardé deux fois. **Sur le trimestre, 14 divergences ont été enregistrées sur 96 tests, dont 9 tranchées en faveur de la deuxième ligne** — le chiffre mesure l'utilité du contrôle permanent, pas la qualité des personnes.

## Les accès au dossier, et ce que chacun voit

| Fonction                                     | Périmètre accessible                                            | Justification d'accès               | Retrait         |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| <b>Chargé d'affaires titulaire</b>           | <b>Ses dossiers seulement — 68 des 412</b>                      | Portée au dossier, horodatée        | Immédiat, tracé |
| Analyste crédit                              | Les dossiers qui lui sont affectés                              | Portée au dossier, horodatée        | Immédiat, tracé |
| <b>Contrôleur permanent — deuxième ligne</b> | <b>Ce que sa mission de contrôle exige, dossier par dossier</b> | <b>Portée au dossier, horodatée</b> | Immédiat, tracé |
| <b>Audit interne — troisième ligne</b>       | <b>Ce que sa mission d'audit exige, après coup</b>              | <b>Portée au dossier, horodatée</b> | Immédiat, tracé |
| Autres chargés d'affaires                    | <b>Aucun accès à ce dossier</b>                                 | Sans objet                          | Sans objet      |

**Aucune habilitation générique ne traverse le portefeuille entreprises**, et chaque consultation porte sa justification là où la politique de la banque l'exige. Le secret bancaire n'est pas une consigne d'usage : le cloisonnement se recette avant la mise en service.

**Décision attendue** — Comité de crédit national — statut du test, contreseing du contrôle permanent

**Écritures externes** — 0

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.